Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260602-D2026_048-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2026-048

Séance du 2 juin 2026

Date de convocation : 26/05/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le deux juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN.

Présents : IRRIEN Joseph, LASCAULT Sophie, LE GALL Lionel, SALIOU Jean-Paul, CORONER Pierre, CABIOCH Yvon, LE MENN Catherine, DISEZ Estelle, COUPE Philippe, DISEZ Alexandre, PUIL Carine, LE SQUIN Sandy, FEAT Alicia.

Absents ayant donné pouvoir : CHOQUER Laëtitia à Jean-Paul SALIOU

Mme PUIL Carine a été élue secrétaire de séance

Vote des subventions 2026

Rapporteur : Mme Sophie LASCAULT

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les crédits votés au budget 2026 et les demandes des associations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'attribution financière aux différentes associations suivantes ;

(Conformément à l'article 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus locaux membres de l'une ou l'autre association se sont abstenus lors des votes).

SUBVENTIONS 2026		
ASSOCIATIONS LOCALES	**Montant**	**Vote**
Bibliothèque municipale	**2084**	14
Association des parents d'élèves	**650**	15
Anciens combattants	**150**	15
Hasta Buan	**100**	15
Cyclo club Garlanais	**100**	15
Club pétanque loisir Garlan	**200**	15
Société de chasse	**150**	15
Foyer rural	**200**	14
TOTAL	**3634**	

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260602-D2026_048-DE

SUBVENTIONS 2026

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Montant	Vote
ADMR	750	14
Secours catholique	150	15
Secours populaire	150	15
AnimSeniors Lanmeur	100	15
Rêves de Clown	100	15
TOTAL	1250	

Le présent montant des subventions s'élève à 4 884,00 euros.

Fait à Garlan, le 02/06/2026

Carine PUIL
Secrétaire de séance

Joseph IRRIEN
Maire

MAIRIE de GARLAN
29810 GARLAN

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.